

DBT

SA au Capital de 460 031 €.

RCS Arras 379 365 208

Siège social :

Parc HORIZON 2000

62 117 BREBIERES

**Rapport spécial du commissaire aux comptes sur
les conventions réglementées**

**Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos
le 31 Décembre 2023**

Ce rapport comporte 3 pages

Aux actionnaires de la société DBT S.A.,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

➤ **Convention de rémunération de la direction**

Personnes concernées : La société HFZ qui est la Présidente du groupe DBT

Nature et objet : rémunération de la présidence du groupe par la société HFZ aux sociétés DBT-CEV et DBT INGENIERIE qui sont des filiales de la société DBT SA.

Modalités : Au titre de l'exercice 2023, la rémunération de présidence a été facturé :

- A DBT-CEV pour un montant de 210 000 € HT.
- A DBT INGENIERIE pour un montant de 105 500 € HT.

➤ **Convention de sous-location entre DBT et DBT INGENIERIE**

Personnes concernées : la société DBT Ingénierie, filiale à 100% de la société DBT

Nature et objet : Contrat de sous-location des locaux à savoir : 1 ensemble industriel situé à Brebières (62 117), Parc d'activités Horizon 2000, 3 rue Maurice Grossemy,

Modalités : La société DBT SA a facturé la DBT INGENIERIE pour un montant total HT de 67 461 euros majoré de charges pour 8 097 euros, au titre de l'exercice 2023.

➤ **Convention d'avances en compte courant avec DBT INGENIERIE**

Personnes concernées : la société DBT Ingénierie, filiale à 100% de la société DBT

Nature et objet : La société DBT a avancé des sommes en compte courant à DBT INGENIERIE. Nous n'avons pas plus d'information concernant les modalités de remboursement prévu du compte courant.

Modalité : Le solde débiteur du compte courant DBT INGENIERIE s'élève au 31 décembre 2023 à la somme de 2 713 euros. Les intérêts courus s'élèvent au 31 décembre 2023 à 30 825 euros.

➤ **Convention de sous-location entre DBT et DBT CEV**

Personnes concernées : la société DBT CEV, filiale à 100% de la société DBT

Nature et objet : Contrat de sous-location des locaux à savoir : 1 ensemble industriel situé à Brebières (62 117), Parc d'activités Horizon 2000, 3 rue Maurice Grossemy,

Modalités : La société DBT SA a facturé la DBT CEV un montant total HT de 125 837 euros au titre de l'exercice 2023.

➤ **Convention d'avances en compte courant avec DBT-CEV**

Personnes concernées : la société DBT et la société DBT-CEV, filiale à 100% de la société DBT

Nature et objet : La société DBT a avancé des sommes en compte courant à DBT-CEV. Nous n'avons pas plus d'information concernant les modalités de remboursement prévu du compte courant.

Modalités : Le solde débiteur du compte courant DBT-CEV s'élève au 31 décembre 2023 à la somme de 51 838 euros. Les intérêts courus s'élèvent au 31 décembre 2023 à 272 405 euros.

➤ **Convention de rémunération de direction :**

Personnes concernées : la société DBT et la société DBT-CEV (filiale à 100% de la société DBT) ainsi que la société DBT Ingénierie (filiale à 100% de la société DBT)

Objet et Nature : Cette convention porte sur la rémunération de TPC Management dont le président est Alexandre BORGOLTZ en tant que directeur général du groupe DBT. Depuis le 1er octobre 2020.

Modalités : Il est facturé à DBT CEV et à DBT INGENIERIE la somme de 57.000 euros au titre de l'exercice 2022 par structure soit un total de 114.000 euros HT sur l'exercice 2023.

Lesquin, le 23 avril 2024

Le commissaire aux comptes
Pour CHD AUDIT Hauts de France
François-Xavier ZALISZ

